

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 23 mars 2021.

Madame Saïda Ben Salah épouse Mejri, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de service d'inclusion et d'autonomisation économique, à la sous-direction de l'inclusion et de l'économie sociale et solidaire, à la direction de la promotion des familles nécessiteuses et à revenu limité et de l'économie sociale et solidaire, à la direction générale de la solidarité et du développement social au comité général de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 13 avril 2021.

Monsieur Jaafer Kehila, professeur principal émérite, est déchargé des fonctions de secrétaire général au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim et du ministre des technologies de la communication du 7 avril 2021, portant ouverture des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs, au titre de l'année universitaire 2021-2022.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim et le ministre des technologies de la communication,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifiée et notamment la loi n°2017-38 du 2 mai 2017,

Vu le décret n° 95-2602 du 25 décembre 1995, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national d'ingénieur, tel que modifié et complété par le décret n° 2009-643 du 2 mars 2009,

Vu le décret n° 2002-1838 du 12 août 2002, fixant le cadre général du régime des études et des examens dans les cycles préparatoires aux études d'ingénieur,

Vu le décret n° 2004-2589 du 2 novembre 2004, organisant les concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs tel que complété par le décret n° 2009-2260 du 31 juillet 2009, et notamment son article 5,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 Août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, tel que modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2017-827 du 28 juillet 2017,

Vu le décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD », ensemble les textes qui l'ont complété et notamment le décret n° 2013-1469 du 26 avril 2013,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n°2021-126 du 15 février 2021, chargeant le ministre des technologies de la communication, de l'exercice des fonctions du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 11 décembre 1996, fixant l'organisation générale des études du cycle préparatoire aux concours d'entrée aux établissements de formation d'ingénieurs à l'institut préparatoire aux études scientifiques et techniques,

Vu l'arrêté des ministres de l'enseignement supérieur et des technologies de la communication, de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 21 février 2005, fixant les conditions de participation aux concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs ainsi que les modalités de leur organisation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment l'arrêté du 30 avril 2018,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 février 2016, fixant la contribution des candidats aux frais de déroulement des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs et des concours spécifiques d'entrée en première et en deuxième année dans les établissements de formation d'ingénieurs,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 4 mai 2016, fixant le régime des études et des examens dans les cycles préparatoires aux études d'ingénieur,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 4 avril 2017, fixant les programmes des épreuves des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs.

Arrêtent :

Article premier - Sont ouverts au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, au titre de l'année universitaire 2021-2022, quatre (4) concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs en mathématiques et physique (M-P), physique et chimie (P-C), technologie (T) et biologie et géologie (B-G).

La date des concours est fixée au 19 juin 2021 et jours suivants, conformément au tableau prévu à l'article 6 du présent arrêté.

Art. 2 - La liste des institutions et des filières concernées par chacun des quatre (4) concours prévus à l'article premier du présent arrêté ainsi que le nombre de places ouvertes par filière et par institution sont fixés conformément au tableau suivant :

Institution	Filière	Concours mathématiques et physique	Concours physique et chimie	Concours technologie	Concours biologie et géologie	Total	Total Général
Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis	Génie Electrique	29	10	17		56	386
	Génie Mécanique	28	10	20		58	
	Génie Industriel	35	19	6		60	
	Génie Civil	29	16	9		54	
	Modélisation pour l'Industrie et les Services	20	2	2		24	
	Génie Hydraulique et Environnement	6	5	5		16	
	Techniques Avancées	15	2	1		18	
	Télécommunications	27	14	9		50	
	Informatique	27	14	9		50	
Ecole nationale d'ingénieurs de Bizerte	Génie Industriel	25	10	5		40	92
	Génie Mécanique	9	10	13		32	
	Génie civil	8	4	8		20	
Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Electronique Industrielle	24	16	20		60	191
	Mécatronique	16	12	16		44	
	Informatique Appliquée	20		20		40	
	Génie mécanique et productique	8	5	9		22	
	Génie de télécommunications embarquées	13		12		25	
Ecole nationale d'ingénieurs de Monastir	Génie Electrique	25	35	20		80	295
	Génie Energétique	30	25	5		60	
	Génie Mécanique	22	7	46		75	
	Génie Textile	14	55	11		80	

Institution	Filière	Concours mathématiques et physique	Concours physique et chimie	Concours technologie	Concours biologie et géologie	Total	Total Général
Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax	Génie Electrique	26	24	20		70	350
	Génie Electromécanique	25	20	25		70	
	Génie des Matériaux	15	15	10		40	
	Génie Informatique	35	25	10		70	
	Génie Biologique				40	40	
	Géo ressources et Environnement				20	20	
	Génie Civil	20	10	10		40	
Ecole nationale d'ingénieurs de Gabès	Génie Electrique Automatique	13	20	13		46	202
	Génie mécanique	5		15		20	
	Génie civil	13	22	15		50	
	Génie Chimique Procédés	12	24	10		46	
	Génie des Communications et des Réseaux	10	25	5		40	
Faculté des sciences de Tunis	Informatique	20	10			30	110
	Chimie Analytique et Instrumentation	5	15		5	25	
	Electroniques	10	10	10		30	
	Géosciences		5		20	25	
Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis	Génie Electrique	20	15	17		52	247
	Génie Mécanique	20	10	25		55	
	Génie Civil	14	12	4		30	
	Génie Industriel	10	30	5		45	
	Génie Mathématiques Appliquées et Modélisation	15	5			20	
	Informatique	20	15	10		45	
Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage	Génie des Systèmes Industriels et Logistiques	15	20	13		48	223
	Mécatronique	10	16	22		48	
	Informatique	40	34	16		90	
	Infotronique	15	15	7		37	
Ecole nationale d'électronique et des télécommunications de Sfax	Génie des Télécommunications	25	30	7		62	218
	Génie des Systèmes Electroniques et des Télécommunications	13	29	18		60	
	Ingénierie des données des systèmes décisionnels	20	15	4		39	
	Génie Informatique Industrielle	12	27	18		57	
Ecole polytechnique de Tunisie		30	10	10		50	50

Institution	Filière	Concours mathématiques et physique	Concours physique et chimie	Concours technologie	Concours biologie et géologie	Total	Total Général
Ecole nationale des sciences de l'informatique	Informatique	135	32	25		192	192
Ecole supérieure de la statistique et de l'analyse de l'information	Statistique et Analyse de l'Information	50				50	50
Ecole supérieure des communications de Tunis	Télécommunications	96	30	14		140	140
Institut national agronomique de Tunisie	Production Végétale				15	15	90
	Phytiatrie				10	10	
	Production Animale				10	10	
	Economie Agricole				10	10	
	Génie Rural, Eaux et Forêts				15	15	
	Agro-alimentaire				10	10	
	Halieutique				10	10	
Ecole supérieure des industries alimentaires de Tunis	Foresterie et aménagement du territoire				10	10	30
	Agro-alimentaire	5	5		20	30	
Ecole supérieure des ingénieurs de Mejez El Bab	Hydraulique et Aménagement	15	20			35	86
	Génie Mécanique et Agro-Industrielle	4	5	22		31	
	Topographie	6	4	10		20	
Ecole supérieure d'agriculture de Mateur	Production Animale et Fourragère				26	26	26
Ecole supérieure d'agriculture de Mograne	Economie Rurale				20	20	40
	Production Agricole				20	20	
Ecole supérieure d'agriculture du Kef	Sciences Agricoles				20	20	20
Institut supérieur agronomique de Chott-Meriem	Horticultures				20	20	53
	Production Animale				11	11	
	Paysages				11	11	
	Génie des Systèmes Horticoles				11	11	
Ecole nationale des sciences et technologies avancées à Borj Cedria	Technologies Avancées	50	31	4		85	85
Ecole nationale d'ingénieurs de Gafsa	Génie Chimie Industrielle et Minier	5	11		11	27	71
	Génie Energétique et Technologie de l'environnement	7	11	4		22	
	Génie Electromécanique	7	7	8		22	
Total		1298	935	669	345	3247	3247

Art. 3 - Sont autorisés à participer à l'un des concours prévus à l'article premier du présent arrêté, les candidats répondant à l'une des conditions prévues à l'article 4 (nouveau) de l'arrêté du 21 février 2005, fixant les conditions de participation aux concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs ainsi que les modalités de leur organisation, tel que modifié par l'arrêté du 16 février 2016 susvisé.

Art. 4 - L'inscription à l'un des concours susmentionnés se fait en ligne à travers le site www.cningénieur.rnu.tn
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 avril 2021 pour tous les candidats.

Tous les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite seront rejetés.

Art. 5 - Les épreuves se déroulent dans les centres d'examens suivants :

	Centre	Adresse
1	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Tunis	2, Rue Jawaher Lel Nehru, 1089 Mont Fleury - Tunis
2	Institut Préparatoire aux Etudes Scientifiques et Techniques	B.P. 51, 2070 La Marsa
3	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur d'El Manar	Campus Universitaire d'El Manar, B.P. 244, 2092 El Manar II
4	Faculté des Sciences de Tunis	Campus Universitaire, 2092 Tunis El Manar
5	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Bizerte	7021 Zarzouna
6	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Nabeul	El M'razka, 8000 Nabeul
7	Institut Supérieur aux Etudes Préparatoires en Biologie et Géologie à Soukra	49 Avenue 13 Août Chotrana 2, Soukra 2036
8	Institut Supérieur des Technologies Médicales de Tunis	9 rue docteur Zouhaier Essafi, 1006 Tunis
9	Ecole supérieure des Sciences et Technologie de Hammame Sousse	Rue Lamine El Abassi, 4011 Hammam Sousse
10	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Kairouan	Avenue Asad Ibn El Fourat 3100 Kairouan
11	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Monastir	Rue Ibn El Jazzer, 5019 Monastir
12	Faculté des Sciences de Monastir	Avenue de L'Environnement, 5000 Monastir
13	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mahdia	Sidi Massaoud 5111 Hiboun Mahdia
14	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Sfax	Route de Menzel Shaker, km 0.5, BP 1172 Sfax 3000
15	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Gafsa	Sidi Ahmed Zarrouk, 2112 Gafsa
16	Faculté des Sciences de Sfax	Route de Soukra, Km 3.5 B.P.1171. 3000 Sfax
17	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Gabès	route de Médenine, 6072 Zrig Gabès
18	Centre de Paris (Mission Universitaire et Educative)	9, Rue Montéra, 75012 Paris
19	Centre de Nouakchott (ambassade de la Tunisie en Mauritanie)	BP 631, Nouakchott, Mauritanie

Le candidat inscrit, pour l'année universitaire 2020-2021, dans une institution préparatoire parmi l'un des dix-sept (17) premiers centres, passe les épreuves dans ce centre.

Tous les autres candidats doivent préciser, deux centres d'examens de leurs choix parmi les centres mentionnés et sur la fiche de candidature sur le site électronique mentionné dans l'article 4.

L'affectation définitive des candidats revient à la direction générale des études technologiques.

Art. 6 - Les dates de déroulement des épreuves des quatre (4) concours prévus à l'article premier du présent arrêté, ainsi que leurs horaires et leurs durées sont fixés conformément au tableau suivant :

Jour	Heure (Tunisienne) du début des épreuves	Concours Mathématiques et Physique (M-P)		Concours Physique et Chimie (P-C)		Concours Technologie (T)		Concours Biologie et Géologie (B-G)	
		Epreuve	Durée	Epreuve	Durée	Epreuve	Durée	Epreuve	Durée
Samedi 19 juin 2021	8h	-	-	-	-	-	-	Biochimie, biologie cellulaire et génétique	2 h
	11h							Biologie végétale, botanique et physiologie végétale	2h
Lundi 21 juin 2021	8h	Mathématiques I	4h	Mathématiques	4h	Mathématiques	4h	Mathématiques	3h
Mardi 22 juin 2021	8h	Chimie inorganique	2h	Chimie inorganique	2h	Chimie inorganique	2h	Chimie inorganique	2h
	11h	Français	2h	Français	2h	Français	2h	Français	2h
Mercredi 23 juin 2021	8h	Systèmes techniques automatisés	3h	Systèmes techniques automatisés	3h	Systèmes techniques automatisés	3h	Géologie	2h
	11h							Biologie animale et physiologie animale	2h
Jeudi 24 juin 2021	8h	Physique	4h	Physique	4h	Physique	4h	Physique	3h
Vendredi 25 juin 2021	8h	Mathématiques I I	3h	Chimie organique	2h	Conception et fabrication mécanique	4h	Chimie organique	2h
Samedi 26 juin 2021	8h	Informatique	2h	Informatique	2h	Informatique	2h	Informatique	2h
	11h	Anglais	2h	Anglais	2h	Anglais	2h	Anglais	2h

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.
Tunis, le 7 avril 2021.

*La ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique*

Olfa Benouda Sioud

*Le ministre de l'agriculture, des ressources
hydrauliques et de la pêche maritime par intérim*

Mohamed Fadhel Kraïem

Le ministre des technologies de la communication

Mohamed Fadhel Kraïem

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi